
COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

GROUPE OREGÉ

30 juin 2019



Rapport d'activité au 30 juin 2019

1 PREAMBULE

Les comptes consolidés présentés au 30 juin 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 26 septembre 2019.

2 ACTIVITE ET RESULTAT DU GROUPE

En Grande Bretagne, outre les incertitudes liées au Brexit, plusieurs « water utilities » ont vu leur projet de plan quinquennal (avril 2020 – avril 2025) rejeté par le régulateur OfWat le 18 juillet. Cette situation très atypique affecte le rythme des négociations amorcées par Orège au S1 et aura un impact négatif sur le chiffre d'affaires 2019 par rapport aux anticipations d'avant l'été. En outre, dans ce contexte la proposition d'Orège pour le développement d'une solution d'épaississement très spécifique complètement intégrée sur camion n'a pas été retenue par une des « water utilities ». Orège reste néanmoins confiant sur le potentiel du marché britannique et entend continuer ses négociations avec plusieurs « water utilities ».

Sur les autres zones géographiques, Orège est, à date, en cours d'exécution d'une douzaine d'affaires sur 5 pays, dont 9 signées sur S1 2019 et qui devraient être majoritairement réceptionnées sur T4 2019. Le chiffre d'affaires cumulé de ces contrats représente environ 3 000 K€.

Orège pourrait par ailleurs déployer sur S2 ses premiers projets sur 3 nouvelles zones géographiques : Japon, Espagne et Italie.

Au 30 juin 2019 la trésorerie nette du Groupe s'élève à 267 K€ (321 K€ au 31 décembre 2018).

En avril 2019, une nouvelle avance sur compte courant de 7 M€ a été garantie par Eren Industries et les dates de remboursement des avances en compte courant précédentes sont prolongées jusqu'au 31 décembre 2020.

3 EVOLUTION ET PERSPECTIVES

Les perspectives de la société Orège s'inscrivent dans une trajectoire de développement à l'international portée par l'efficacité de ses solutions SLG® et un déploiement commercial sur des marchés géographiques à fort potentiel.

4 EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DU SEMESTRE

Le conseil d'administration d'Orège, réuni le 16 juillet 2019, a constaté le montant des souscriptions et arrêté les termes définitifs de l'augmentation de capital, décidée le 24 juin 2019, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dont la période de souscription ouverte le 2 juillet 2019 s'est achevée le 11 juillet 2019.

A l'issue de la période de souscription, 31 927 162 actions nouvelles ont été souscrites au prix de 1,24 euro, correspondant à un montant global brut (prime d'émission incluse) de 39 589 680,88 euros, réparties comme suit :

- Les souscriptions à titre irréductible s'élèvent à 39 521 627,20 euros, correspondant à l'émission de 31 872 280 actions nouvelles ;
- Les souscriptions à titre réductible s'élèvent à 68 053,68 euros, correspondant à l'émission de 54 882 actions nouvelles ;
- étant précisé que :
- 33,92 millions d'euros ont été souscrits par incorporation au capital d'une partie du compte courant de l'actionnaire majoritaire Eren Industries S.A.
- 5,67 millions d'euros ont été souscrits en espèces.
- Les fonds levés dans le cadre de cette opération seront principalement destinés au financement de l'activité commerciale dans les pays stratégiques en croissance - Etats-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne et Japon - ainsi qu'au développement de nouvelles solutions dans le domaine de la valorisation des boues / « waste to energy ».

5 RISQUES ET INCERTITUDES – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les risques et incertitudes auxquels la société est confrontée sont précisés dans le chapitre 4 du « Document De Référence » enregistré auprès de l'AMF le 25 juin 2019 sous le numéro R.19-023

Les relations avec les parties liées font l'objet de la note 21 des comptes semestriels 2019.

Sommaire

Rapport d'activité au 30 juin 2019.....	2
1 PREAMBULE.....	2
2 ACTIVITE ET RESULTAT DU GROUPE	2
3 EVOLUTION ET PERSPECTIVES	2
4 EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DU SEMESTRE.....	2
5 RISQUES ET INCERTITUDES – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	3
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	6
BILAN CONSOLIDE	7
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	8
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	9
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	9
Note 1. Référentiel comptable	9
Note 2. Faits marquants de la période	10
Note 3. Continuité d'exploitation	11
Note 4. Principes et méthodes appliquées.	11
Note 5. Périmètre de consolidation	13
Note 6. Produits des activités ordinaires	13
Note 7. Achats consommés et charges externes	15
Note 8. Charges de personnel.....	15
Note 9. Autres charges et produits opérationnels.....	15
Note 10. Résultat financier	16
Note 11. Impôts sur les résultats	16
Note 12. Besoin en fonds de roulement.....	16
Note 13. Immobilisations incorporelles.....	16
Note 14. Immobilisations corporelles & droits d'utilisation	17
Note 15. Stocks et en-cours	17
Note 16. Créances liées au Crédit Impôt Recherche.....	17
Note 17. Emprunts et dettes assimilées.....	18
Note 18. Informations sectorielles.....	19
Note 19. Résultat par action	19
Note 20. Engagements hors bilan / Passifs et Actifs éventuels	19
Note 21. Informations relatives aux parties liées	20
Note 22. Événements postérieurs.....	20

ETATS FINANCIERS IFRS RESUMES

OREGE S.A

30 juin 2019

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2019	30/06/2018 *
Produits des activités ordinaires	6	105	942
Achats consommés & charges externes	7	(2 203)	(2 967)
Charges de personnel	8	(2 233)	(2 145)
Impôts et taxes		(83)	(123)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(340)	(167)
Autres produits opérationnels courants		2	163
Autres charges opérationnelles courantes		(35)	(10)
Résultat d'exploitation courant		(4 787)	(4 307)
Autres charges opérationnelles	9	(156)	(121)
Résultat opérationnel		(4 943)	(4 428)
Charges d'intérêts sur emprunts	10	(1 613)	(1 135)
Coût de l'endettement financier net	10	(1 613)	(1 135)
Autres produits et charges financiers	10	39	109
Résultat courant avant impôt		(6 517)	(5 455)
Impôts sur les résultats	11	0	-
Résultat net part du groupe		(6 516)	(5 455)
<i>Dont quote-part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>		(6 516)	(5 455)
<i>Dont quote-part attribuable aux intérêts non contrôlant</i>		-	-

(*) retraité IFRS 15

Le résultat global est présenté ci-dessous :

(en milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2018 *
Résultat de l'exercice	(6 516)	(5 455)
Variation écart de conversion	101	(120)
Engagements envers le personnel		-
Éléments du résultat global recyclables en résultat	(6 415)	(5 575)
Résultat global Total	(6 415)	(5 575)
<i>Dont quote-part du Groupe</i>	(6 415)	(5 575)
<i>Dont quote-part des minoritaires</i>	-	-

(*) retraité IFRS 15

BILAN CONSOLIDE

<i>(en milliers d'euros)</i>			
ACTIF	Notes	30/06/2019	31/12/2018
Immobilisations incorporelles	13	133	156
Immobilisations corporelles	14	485	719
Droits d'utilisation	14	2 280	-
Créances de crédit d'impôt recherche	16	3 092	2 907
Actifs financiers		240	206
Actifs non courants		6 230	3 987
Stocks et en-cours	15	1 681	1 226
Clients		168	502
Autres actifs		773	808
Trésorerie et équivalents de trésorerie		267	321
Actifs courants		2 888	2 857
Total des actifs		9 119	6 844
PASSIF	Notes	30/06/2019	31/12/2018
Capital		4 668	4 668
Prime liée au capital		31 172	31 172
Réserves		(76 432)	(85 594)
Résultat		(6 516)	(10 915)
Capitaux propres part du groupe		(47 109)	(40 670)
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Total capitaux propres		(47 109)	(40 670)
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	17	51 182	44 703
Dettes locatives	17	1 948	-
Engagements envers le personnel		66	66
Passifs non courants		53 196	44 769
Passifs courants			
Emprunts et dettes assimilées	17	397	126
Autres passifs financiers	17	316	146
Fournisseurs		1 313	1 385
Autres passifs		1 006	1 087
Passifs courants		3 031	2 745
Total capitaux propres et des passifs		9 119	6 844

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2019	30/06/2018 *
Résultat net consolidé		(6 516)	(5 455)
Intérêts financiers reclassés en flux de financement		1 613	1 135
Amortissements, dépréciations et provisions		492	239
Charge d'impôt		-	-
Charges et produits sans effet sur la trésorerie		(51)	(136)
Plus-values de cession, nettes d'impôt		-	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		(4 463)	(4 217)
Variation de la créance de Crédit Impôt Recherche	16	(185)	(393)
Variation du besoin en fonds de roulement	12	(158)	388
Flux net de trésorerie généré par l'activité		(4 806)	(4 222)
Décaissements sur acquisition d'immobilisations incorporelles		(5)	(19)
Décaissements sur acquisition d'immobilisations corporelles		(40)	(8)
Autres variations liées aux opérations d'investissement		25	7
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(20)	(20)
Rachats et ventes d'actions propres		(24)	(29)
Remboursements d'emprunts	17	(290)	(126)
Autres encaissements/décaissements liés au financement (1)	17	5 145	4 120
Charges d'intérêt décaissées		(58)	(18)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		4 773	3 947
Incidence des variations de cours des devises		4	7
Variations de trésorerie		(49)	(288)
<i>Trésorerie & équivalents</i>		321	506
<i>Découverts et assimilés</i>		(10)	(6)
Trésorerie nette à l'ouverture		310	500
<i>Trésorerie & équivalents</i>		267	256
<i>Découverts et assimilés</i>		(6)	(44)
Trésorerie nette à la clôture		261	212
Variations de trésorerie		(49)	(288)

(*) retraité IFRS 15

(1) Concerne principalement les apports en compte courant de l'actionnaire de référence EREN.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves consolidées	Total capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres - part du Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Situation nette au 1er janvier 2018	4 663	31 121	(179)	(65 189)	(29 584)	0	(29 584)
Augmentation de capital					-		-
Variations des actions propres	5	51	(7)		49		49
Variation des stock-options					-		-
Total transactions avec les actionnaires	5	51	(7)	0	49	0	49
Résultat de l'exercice				(10 915)	(10 915)		(10 915)
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies				16	16		16
Variation écart de conversion				(236)	(236)		(236)
Résultat global de la période	0	0	0	(11 135)	(11 135)	0	(11 135)
Situation nette au 1er janvier 2019	4 668	31 172	(186)	(76 324)	(40 670)	0	(40 670)
Total transactions avec les actionnaires					0		0
Résultat de l'exercice				(6 516)	(6 516)		(6 516)
Variation écart de conversion				101	101		101
Résultat global de la période	0	0	0	(6 415)	(6 415)	0	(6 415)
Variations des actions propres			(23)		(23)		(23)
Situation nette au 30/06/2019	4 668	31 172	(209)	(82 739)	(47 109)		(47 109)

Au 30 juin 2019, le capital social de la Société s'élève à 4.667.779 euros.

Il est divisé en 18 671 115 actions entièrement souscrites et libérées d'une valeur nominale de 0,25 euros chacune.

Le nombre d'actions auto-détenues au 30 juin 2019 est de 59 189 contre 47 577 au 31 décembre 2018. Le nombre d'actions en circulation au 30 juin 2019 est de 18 611 926 contre 18 623 538 au 31 décembre 2018. Les actions propres annulées au 30 juin 2019 en contrepartie des capitaux propres s'élèvent à 209 milliers d'euros.

Toutes les actions donnent droit à leurs titulaires à une part proportionnelle des résultats et de l'actif net de la Société.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**Note 1. Référentiel comptable**

La société de droit français Orège SA, sise au 2 Rue René Caudron Bat D, Parc Val Saint Quentin 78960 Voisins le Bretonneux, et ses filiales Orège North America Inc. et Orège UK Limited constituent le Groupe Orège qui développe et commercialise des solutions innovantes pour le traitement des effluents complexes et des boues.

Les comptes consolidés au 30 juin 2019 du Groupe Orège ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS publié par l'IASB tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date.

Les comptes consolidés résumés au 30 juin 2019 sont établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». La norme IAS 34 permet de présenter une sélection de notes annexes aux

comptes consolidés résumés qui doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 30 juin 2019 sont identiques à ceux utilisés pour les comptes consolidés au 31 décembre 2018 à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations de normes en vigueur au sein de l'Union Européenne au 30 juin 2019 et d'application obligatoire à cette date :

La norme FRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » a été appliquée pour la première fois au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Les comptes publiés au titre du 1^{er} semestre 2018 ne tenaient pas compte d'un retraitement effectué dans les comptes annuels 2018 sur la reconnaissance d'un revenu aux USA avec la commune de DELAND ayant conduit à reconnaître un revenu complémentaire de 383 milliers d'euros et des charges complémentaires de 245 milliers d'euros pour un fait générateur survenu au cours du 1^{er} semestre 2018.

IFRS 16 « Contrat de location » :

Cette norme, qui remplace à compter du 1^{er} janvier 2019 la norme IAS 17, établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir au titre des contrats de location. IFRS 16 introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location (côté preneur), imposant de reconnaître des actifs et passifs pour la quasi-totalité des contrats de location.

L'application d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 a eu pour conséquence la reconnaissance à l'actif d'un montant de 2 319 KEUR au titre des droits d'utilisation (dont 2 281 KEUR au titre des locations immobilières et 38 KEUR au titre des locations mobilières) et au passif d'un montant de 2 319 KEUR au titre des obligations locatives.

Le Groupe a opté pour la méthode rétrospective simplifiée à partir du 1^{er} janvier 2019 et n'a pas retraité les contrats de location dont la durée résiduelle était inférieure à 12 mois au 1^{er} janvier 2019. En conséquence la période comparative présentée n'a pas été retraitée conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 16.

La différence entre le montant des engagements de loyers présentés en note 25 des états financiers du 31 décembre 2018 soit 3 450 KEUR et le montant de la dette locative calculée au 1^{er} janvier 2019 soit 2 319 KEUR est principalement justifiée par la non prise en compte dans la valorisation IFRS 16 d'un bail commercial arrivant à échéance au 30 juin 2019.

- ***Interprétation publiée par l'IASB, adoptée par l'Union Européenne d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019 :***

IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » :

Cette interprétation contient des dispositions relatives aux modalités comptables de reconnaissance des conséquences fiscales liées au caractère incertain de l'impôt. L'application de cette norme n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

Note 2. Faits marquants de la période

En Grande Bretagne, outre les incertitudes liées au Brexit, plusieurs « water utilities » ont vu leur projet de plan quinquennal (avril 2020 – avril 2025) rejeté par le régulateur OfWat le 18 juillet. Cette situation très atypique affecte le rythme des négociations amorcées par Orège au S1 et aura un impact négatif sur le chiffre d'affaires 2019 par rapport aux anticipations d'avant l'été. En outre, dans ce contexte la proposition d'Orège pour le développement d'une solution d'épaississement très spécifique complètement intégrée sur camion n'a pas été retenue par une des « water utilities ». Orège reste néanmoins confiant sur le potentiel du marché britannique et entend continuer ses négociations avec plusieurs « water utilities ».

Sur les autres zones géographiques, Orège est, à date, en cours d'exécution d'une douzaine d'affaires sur 5 pays, dont 9 signées sur S1 2019 et qui devraient être majoritairement réceptionnées sur T4 2019. Le chiffre d'affaires cumulé de ces contrats représente environ 3 000 K€.

Orège pourrait par ailleurs déployer sur S2 ses premiers projets sur 3 nouvelles zones géographiques : Japon, Espagne et Italie.

Note 3. Continuité d'exploitation

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le conseil d'administration compte tenu de la trésorerie disponible au 30 juin 2019 et des éléments suivants :

- l'augmentation de capital réalisée le 18 juillet 2019 (cf note 22)
- les conventions d'avance en compte courant d'actionnaire qui ont été mises en place depuis avril 2015, dont celles mises en place les 4 avril 2019 et 25 juin 2019 pour des montants de 7 millions d'euros (dont 3.5 millions d'euros restant à consommer au 30 juin 2019) et de 1 million d'euros respectivement ;
- les perspectives de ventes ;
- la mobilisation des créances crédit d'impôt recherche ; et
- au regard des cash flows prévisionnels du Groupe.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances jusqu'au 30 juin 2020.

Note 4. Principes et méthodes appliquées.

Les principes comptables sont inclus dans les notes correspondantes des comptes consolidés.

Sauf information contraire les informations chiffrées sont présentées en milliers d'euros.

1. Recours à des jugements et des estimations significatives

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes comptables internationales IFRS implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses réalistes et raisonnables. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et du résultat du Groupe. Ces jugements et estimations sont revus de manière continue.

Les principales hypothèses relatives à des événements futurs et les autres sources d'incertitudes liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquelles il existe un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours d'un exercice ultérieur, concernent principalement ;

- L'évaluation des coûts de développement inscrits à l'actif - cf. note 13. Immobilisations incorporelles
- L'évaluation des impôts différés – cf. note 11. Impôts sur les résultats.

2. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

A chaque clôture, le Groupe apprécie s'il existe un indice de perte de valeur de ses actifs. Un indice de perte de valeur peut être soit un changement dans l'environnement économique ou technique de l'actif, soit une baisse de sa valeur de marché.

Si un indice de perte de valeur est identifié, la valeur recouvrable de l'actif est déterminée, comme la plus élevée des deux valeurs suivantes : juste valeur nette des coûts de sortie ou valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa sortie à la fin de l'utilisation prévue.

Les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

Les tests de dépréciation des UGT sont réalisés en comparant la valeur recouvrable de ces actifs ou de ces unités génératrices de trésorerie à leur valeur comptable. Les calculs de la valeur recouvrable sont effectués à partir des projections de flux futurs de trésorerie basés sur les projections préparées par la direction conformément à la norme IAS 36.

3. Opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant d'opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les profits internes éliminés comprennent notamment la marge interne sur les prestations, services et autres frais refacturés par la maison mère à sa filiale.

4. Gestion des risques marché et de contrepartie

Compte tenu de ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risques de marché, risque de crédit, risque de change et risque de liquidité. La gestion des risques vise à minimiser leurs effets potentiellement défavorables sur la performance financière du Groupe.

Les informations relatives à ces risques sont présentées de manière détaillée dans l'annexe 1 du rapport de gestion intitulé « Principaux risques et incertitudes auxquels la Société confrontée – Utilisation des instruments financiers par la Société ».

5. Monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en Euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère. Les monnaies fonctionnelles des filiales américaine et anglaise sont respectivement le Dollar américain et la livre Sterling.

Les actifs et passifs des sociétés étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de la période et les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de change de la période.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » les différences de change ayant trait à un élément monétaire qui fait en substance partie

intégrante de l'investissement net d'une entreprise dans une entreprise étrangère consolidée sont inscrites dans les capitaux propres consolidés jusqu'à la cession ou la liquidation de cet investissement net, date à laquelle elles sont inscrites en produit ou en charge dans le résultat comme les autres écarts de conversion relatifs à cette entreprise. Ainsi au 30 juin 2019 les différences de change constatées sur les comptes courants de la filiale anglaise et américaine ont été directement enregistrées dans les capitaux propres consolidés pour un montant total de 14 K€ (Perte de change latente).

Les taux de change retenus pour la situation semestrielle 2019 sont les suivants :

	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
	Cours fin de période			Cours moyen		
1 Dollar US	1,1298	1,1450	1,1658	1,1298	1,1810	1,2104
1 Livre sterling	0,8966	0,8945	0,8861	0,8736	0,8847	0,8798

Autres Opérations en devises :

Les charges et les produits des opérations libellées en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires en devises sont convertis aux taux de clôture et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.

Note 5. Périmètre de consolidation

Les sociétés contrôlées sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le périmètre de consolidation est constitué au 30 juin 2019 comme suit :

Sociétés	30/06/2019			31/12/2018	
	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de Consolidation*	Pourcentage d'intérêt	Méthode de Consolidation*
OREGE S.A.	Mère	Mère	IG	Mère	IG
OREGE North America Inc.	100%	100%	IG	100%	IG
OREGE U.K.	100%	100%	IG	100%	IG

*IG : Intégration globale

*IG : Intégration globale

Note 6. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont détaillés ci-dessous :

(en milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2018 *
Ventes SLG	71	886
Ventes de prestations d'essais		9
Location de matériel industriel et maintenance	34	47
Total produits des activités ordinaires	105	942

(*) retraité IFRS 15

Note 7. Achats consommés et charges externes

Les achats consommés et charges externes sont détaillés ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2019	30/06/2018 *
Achats matières premières et approvisionnements	(108)	5
Etudes et prestations de services assimilées	(53)	(9)
Autres achats consommés	(91)	(195)
Sous-traitance	(594)	(810)
Frais de déplacements et missions	(421)	(475)
Locations et entretiens	(243)	(589)
Honoraires	(379)	(514)
Assurances	(120)	(107)
Publicité	(77)	(120)
Autres charges	(116)	(153)
Achats consommés & charges externes	(2 203)	(2 967)

(*) retraité IFRS 15

Note 8. Charges de personnel

Les charges de personnel sont détaillées ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2019	30/06/2018
Salaires	(1 712)	(1 576)
Charges sociales	(521)	(588)
Crédit d'impôt compétitivité Emploi (CICE)		19
Total charges de personnel	(2 233)	(2 145)

Les effectifs du Groupe sont détaillés ci-dessous.

	30/06/2019	30/06/2018
Cadres	40	43
Non cadres et intérimaires	3	3
Total (1)	43	46

(1) L'effectif moyen est calculé au prorata du temps de présence des salariés dans le Groupe.

Note 9. Autres charges et produits opérationnels

Ce poste comprend principalement les pertes de valeur reconnues sur les immobilisations.

Note 10. Résultat financier

Le coût de l'endettement financier est détaillé comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2018
Intérêts sur les découverts et emprunts bancaires	(24)	(18)
Frais financiers sur contrat de location	(33)	
Intérêts sur les emprunts vis-à-vis des parties liées (1)	(1 555)	(1 117)
Coûts de l'endettement brut	(1 613)	(1 135)
Produits nets sur trésorerie et équivalents	-	-
Total coût de l'endettement financier net	(1 613)	(1 135)

(1) Il s'agit des intérêts vis-à-vis des avances en compte courant auprès du groupe EREN.

Les autres produits et charges financiers sont essentiellement constitués d'écart de change.

Note 11. Impôts sur les résultats

Compte tenu des résultats négatifs du groupe et du choix stratégique de décaler les efforts de développement du SOFHYS, aucun impôt différé n'est reconnu dans les comptes consolidés du Groupe OREGÉ en attendant une meilleure visibilité sur les possibilités d'utilisation des déficits fiscaux dans un avenir proche. Cette position identique à celle prise au 31/12/2018 sera revue au 31/12/2019 en fonction des perspectives actualisées à cette date.

Note 12. Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Variation	Ecart de conversion	Autres flux *	30/06/2019
Stocks	1 226	454	1		1 681
Clients	502	(343)	9		168
Autres actifs	808	(32)	(2)		773
Total Actifs	2 536	79	8	0	2 621
Fournisseurs	1 385	(74)	2		1 313
Autres passifs	1 087	(5)	1	(95)	989
Total Passifs	2 472	(79)	3	(95)	2 302
Besoin en Fonds de Roulement	64	158	5	95	320

(*) les autres flux sont relatifs à la 1ère application d'IFRS 16

Note 13. Immobilisations incorporelles

Compte tenu de la décision du Groupe de décaler le développement commercial et industriel du SOFHYS et du temps nécessaire pour lancer et consolider le développement commercial et industriel du SLG sur les marchés internationaux, le Groupe considère ne plus respecter toutes les conditions pour comptabiliser les

coûts de développement en immobilisations incorporelles et en conséquence ces coûts ont été comptabilisés en charges.

Le montant des coûts de développement, qui ne concernent que la technologie SLG, directement comptabilisés en charges s'élève au titre du premier semestre 2019 à 439 milliers d'euros € contre 731 milliers d'euros au titre du premier semestre 2018.

Note 14. Immobilisations corporelles & droits d'utilisation

Les immobilisations corporelles sont détaillées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Installations techniques et outillages industriels	Autres immobilisations	TOTAL
Valeurs brutes à l'ouverture	1 310	1 373	2 683
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(1 230)	(735)	(1 965)
Valeurs nettes au 1er janvier 2019	81	638	719
Acquisitions	53	(13)	40
Diminutions	-	(35)	(35)
Reclassement	-	(53)	(53)
Valeurs brutes au 30 juin 2019	1 363	1 273	2 636
Dotations	(21)	(243)	(265)
Reprises	-	25	25
Reclassement	-	53	53
Dépréciations et amortissements cumulés au 30 juin 2019	(1 251)	(901)	(2 152)
Valeurs nettes au 30 juin 2019	112	372	485

Les droits d'utilisation comptabilisés au 30/06/2019 en application de la norme IFRS 16 s'analysent comme suit :

	Impact 1ere application IFRS 16	Nouveaux droits activés sur la période *	Amortissements des droits d'utilisation	30/06/2019
Droit utilisation	2 319	160	(200)	2 280
Immobilier	2 281	160	(185)	2 256
Mobilier	38		(15)	24

(*) concerne un nouveau contrat de location mis en place aux USA

Note 15. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	30/06/2019			31/12/2018
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
En-cours de production	2 047	(366)	1 681	1 226
Matières premières et approvisionnement	295	(295)	0	-
Stocks et en-cours	2 342	(661)	1 681	1 226

Note 16. Créances liées au Crédit Impôt Recherche

Les créances liées au crédit impôts recherche s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Reconnue	Encaissée	30/06/2019
CIR 2015	242		(242)	-
CIR 2016	1 183			1 183
CIR 2017	928			928
CIR 2018	796			796
CIR 2019		185		185
Créance CIR à recevoir	3 149	185	(242)	3 092
dont part non courante	2 907			3 092
dont part courante	242			

Note 17. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes financières varient comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2018	1ère application IFRS 16	Augmentations	Diminutions	Autres variations	30/06/2019	Part courante	Part non courante
Dettes vis-à-vis des parties liées (1)	42 443		5 128	-		49 126		49 127
Dettes locatives		2 319	161	(177)		2 304	355	1 948
Avances remboursables OSEO (2)	1 966	-	-	(30)		1 936	144	1 792
Prêt export COFACE (3)	394	-	-	-		394	130	264
Emprunts bancaires (4)	126	-	-	(84)		42	42	
Dépôts et cautionnements reçus	36	-	-	-		36	36	
Découverts bancaires	10	-	-	-	(5)	6	6	
Total des passifs financiers	44 975	2 319	5 289	(290)	(5)	53 843	713	53 131

L'échéancier des dettes financières est présenté ci-après :

(en milliers d'euros)	Moins d'un an	de 1 à 3 ans	Plus de 3 ans	TOTAL
Dettes vis-à-vis des parties liées		33 919	15 207	49 126
Dettes locatives	363	1 105	835	2 303
Avances remboursables OSEO	144	1 792		1 936
Prêt export COFACE	147	247		394
Emprunts bancaires	42			42
Dépôts et cautionnements reçus	36			36
Découverts bancaires	6			6
Total des passifs financiers	738	37 063	16 042	53 843

(1) Dette vis-à-vis des parties liées

La dette vis-à-vis des parties liées concerne principalement le montant cumulé des tirages des avances en compte courant avec l'actionnaire principal, Eren Industries SA. Plusieurs conventions d'avance en compte courant ont été signées entre Orège et Eren Industries S.A depuis avril 2015 en fonction des besoins de trésorerie de la société et ses filiales.

A l'issue de l'augmentation de capital réalisé le 18 juillet 2019 (cf note 22) l'échéance du solde des avances en compte courant a été modifié au 31 décembre 2023 au plus tard et le têt d'intérêt a été réduit à 5% annuel.

(2) Avances remboursables OSEO

Est incluse au 30 juin 2019 dans ce poste

- L'aide obtenue le 28 mai 2013 dans le cadre du contrat d'aide à l'innovation avec OSEO Innovation pour un montant total de 610 milliers d'euros. Cette aide a été accordée à taux zéro et est remboursable à partir de 2016 sur cinq ans (43 milliers d'euros remboursable sur 2016, 76 milliers d'euros sur 2017, 103 milliers d'euros sur 2018, 136 milliers d'euros sur 2019, 169 milliers d'euros sur 2020 et 93 milliers d'euros sur 2021), et

- Le montant encaissé au titre de la mobilisation de la créance CIR 2016 (cf : note 16) pour un montant de 878 k€ qui est remboursable au moment du remboursement par l'administration fiscale de la créance, anticipé en 2020.
- Le montant encaissé au titre de la mobilisation de la créance CIR 2017 (cf : note 16) pour un montant de 692 k€ qui est remboursable au moment du remboursement par l'administration fiscale de la créance, anticipé en 2021.

(3) Prêt Export COFACE

Le 5 juin 2013, un contrat d'aide à l'export a été signé avec la COFACE pour un montant total de 600 milliers d'euros. Une première tranche de 105 milliers d'euros a été versée en 2013, une seconde tranche de 105 milliers d'euros a été versée en 2014. Au cours de l'exercice 2015, une nouvelle tranche de 165 milliers d'euros a été débloquée. Ce prêt est remboursable à partir de 2016 sur 4 ans selon un pourcentage du chiffre d'affaires export générés. Le pourcentage peut varier entre 7% et 30% selon la nature du chiffre d'affaires. Le montant des remboursements ne pourra être supérieur au montant total du financement obtenu.

(4) Emprunts bancaires

Les emprunts bancaires sont constitués au 30 juin 2019 du solde restant à payer sur les emprunts obtenus auprès de la Société Générale au titre de l'emprunt souscrit en 2016 pour un montant nominal à l'origine de 510 milliers d'euros. La part remboursable à moins d'un an est de 42 K€, soit la totalité du solde restant.

Note 18. Informations sectorielles

Les informations sectorielles sont présentées ci-après :

(en milliers d'euros)	30/06/2019			30/06/2018 *		
	Europe	USA	Total	Europe	USA	Total
Chiffres d'affaires	46	59	105	50	892	942
Résultat opérationnel courant	(3 065)	(1 722)	(4 787)	(3 315)	(992)	(4 308)

(*) retraité IFRS 15

Note 19. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	30/06/2019	30/06/2018 *
Résultat de l'exercice (milliers d'euros)	(6 516)	(5 455)
Nombre moyen pondéré d'actions émises	18 668 065	18 652 815
Résultat par action (€ par action)	(0,35)	(0,29)
Nombre moyen et dilué de titres	18 668 065	18 671 115
Résultat net dilué par action (€ par action)	(0,35)	(0,29)

(*) retraité IFRS 15

Note 20. Engagements hors bilan / Passifs et Actifs éventuels

Une garantie de cautionnement solidaire a été donnée par Monsieur Pascal GENDROT et par Monsieur George GONSALVES à hauteur de 195 milliers d'euros €.

Le Groupe EREN s'est porté garant de l'emprunt de 510 K€ octroyé par la Société Générale. Au 30 juin 2019 le solde de l'emprunt s'élève à 42 milliers d'euros €.

Dans le cadre de l'avenant au bail des locaux à usage de bureaux signé avec la société « Val Saint Quentin 2 SARL » le 20 août 2018, il a été donné une garantie bancaire autonome à première demande d'un montant de 87 milliers d'euros € consentie auprès de la Société Générale par le nantissement de valeurs mobilières de placement du même montant.

Note 21. Informations relatives aux parties liées

21.1 Rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux

(en milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2018
Salaires et autres avantages à court terme assimilés	407	392
Jetons de présence	10	10
Total	417	402

21.2 Transactions avec les autres parties liées

(en milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2018
Charges d'intérêt liées au compte courant Eren	1 555	1 117
Dettes envers des parties liées (Compte Courant Eren)	49 127	37 200

Note 22. Evénements postérieurs

Augmentation de capital

Le conseil d'administration d'Orège, réuni le 16 juillet 2019, a constaté le montant des souscriptions et arrêté les termes définitifs de l'augmentation de capital, décidée le 24 juin 2019, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dont la période de souscription ouverte le 2 juillet 2019 s'est achevée le 11 juillet 2019.

A l'issue de la période de souscription, 31 927 162 actions nouvelles ont été souscrites au prix de 1,24 euro, correspondant à un montant global brut (prime d'émission incluse) de 39 589 680,88 euros, réparties comme suit :

- Les souscriptions à titre irréductible s'élèvent à 39 521 627,20 euros, correspondant à l'émission de 31 872 280 actions nouvelles ;

- Les souscriptions à titre réductible s'élèvent à 68 053,68 euros, correspondant à l'émission de 54 882 actions nouvelles ;
étant précisé que :

- 33,92 millions d'euros ont été souscrits par incorporation au capital d'une partie du compte courant de l'actionnaire majoritaire Eren Industries S.A.

- 5,67 millions d'euros ont été souscrits en espèces.

Les fonds levés dans le cadre de cette opération seront principalement destinés au financement de l'activité commerciale dans les pays stratégiques en croissance - Etats-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne et Japon - ainsi qu'au développement de nouvelles solutions dans le domaine de la valorisation des boues / « waste to energy ».

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'INFORMATION FINANCIERE
SEMESTRIELLE**

Société OREGÉ SA
Période du 1er janvier 2019 au 30 juin 2019

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Orège SA, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1 Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 -norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1 « Référentiel comptable » et 14 « Immobilisations corporelles & droits d'utilisation » de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés qui expose les impacts liés à la première application de la norme IFRS 16 « contrats de location ».

2 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Neuilly-Sur-Seine et Versailles, le 30 septembre 2019

Les Commissaires aux Comptes,

GRANT THORNTON
Membre français de
Grant Thornton International

BDO IDF

Vianney MARTIN
Associé

Stéphanie LAFITTE
Associée

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

(Art. 222-3 – 4° du Règlement Général de l'AMF)

J'atteste à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables (normes IFRS telles que adoptées par l'Union Européenne) et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation au 30 juin 2019 et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

30 Septembre 2019

Pascal Gendrot
Directeur Général